

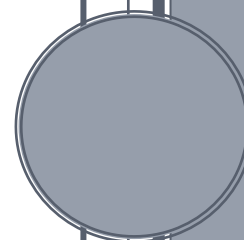


# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## 2017

**Olivier SCHMITZ**

Gouverneur de la province de Luxembourg



<b>1. Matières fédérales</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Sécurité</b>	<b>3</b>
1.1.1. Planification	3
1.1.1.1. État des lieux	3
1.1.1.2. Aides aux communes	3
Nouveau canevas de PGUI communal	3
Conseiller en planification d'urgence	4
Formations	4
1.1.1.3. Cellule de sécurité provinciale	5
Équipement Centre de Crise	5
PGUI provincial	5
PPUI provincial « Terro »	5
PPUI Seveso	6
Fiches réflexes	6
Camps de mouvement de jeunesse	6
Castors	7
Grands Évènements	7
Exercices	8
1.1.1.4. Collaborations internationales	9
Grande Région	9
CCPD	10
Contact avec le Ministère de l'Intérieur français	10
Tournai II	10
Grand-Duché de Luxembourg	10
1.1.2. Gestion de crise	11
1.1.2.1. Intempéries hivernales (janvier 2017)	11
1.1.2.2. Accident d'un camion ADR sur la E411	11
1.1.2.3. Intoxications scouts	11
1.1.2.4. Appui aux gestions de crises communales	12
Bastogne	12
Virton	12
Neufchâteau	12
<b>1.2. Activités administratives, d'appui et de contrôle</b>	<b>12</b>
1.2.1. Tutelles	13
1.2.1.1. Zone de Secours Luxembourg	13
1.2.1.2. Zones de Police	13
1.2.2. Armes	14
1.2.2.1. Documents enregistrés ou émis :	14
1.2.2.2. Arrêtés :	15
1.2.2.3. Autres :	15
1.2.3. Passeports et titres de voyage	15
1.2.4. Dérogations d'architectes	15
1.2.5. Gardes champêtres particuliers	16
1.2.6. Transports d'explosifs et munitions	16
1.2.7. Organisations sportives	16
1.2.7.1. Rallyes	16
1.2.7.2. Courses cyclistes	17
1.2.8. Prisons	17
<b>1.3. Santé</b>	<b>18</b>
1.3.1. COAMU	18
1.3.2. AMU	18
1.3.3. Médecine de garde	18
1.3.4. CPT-Lux	19
<b>2. Matières régionales</b>	<b>20</b>

<b>2.1.</b>	<b>Contacts avec le CRC-W</b>	<b>20</b>
<b>2.2.</b>	<b>Cellule Éducation Prévention</b>	<b>21</b>
<b>2.3.</b>	<b>Réseaulux</b>	<b>21</b>
<b>2.4.</b>	<b>Supracommunalité</b>	<b>22</b>
<b>2.5.</b>	<b>Activités administratives, d'appui et de contrôle</b>	<b>22</b>
2.5.1.	Tutelles	22
2.5.1.1.	CPAS	22
2.5.1.2.	Fabriques d'église	23
2.5.2.	Receveurs régionaux	23
2.5.3.	Calamités	23
2.5.4.	Cimetières et sépultures	24
<b>3.</b>	<b><i>Matières provinciales</i></b>	<b>25</b>
<b>3.1.</b>	<b>Collège provincial</b>	<b>25</b>
<b>3.2.</b>	<b>Conseil provincial</b>	<b>25</b>
3.2.1.	Mercuriale	25
<b>3.3.</b>	<b>Conférence luxembourgeoise des Élus</b>	<b>26</b>
<b>4.</b>	<b><i>Activités de représentation, de réseaux et de partenariats</i></b>	<b>27</b>
<b>4.1.</b>	<b>Protocole</b>	<b>27</b>
4.1.1.	Titres royaux	27
4.1.2.	Te Deum	27
<b>4.2.</b>	<b>Relations internationales</b>	<b>28</b>
4.2.1.	Visites d'Ambassadeurs	28
4.2.2.	Missions	28
4.2.3.	Jumelages avec la Chine et le Bénin	28
<b>4.3.</b>	<b>Fondation Roi Baudouin</b>	<b>29</b>
<b>4.4.</b>	<b>ULg</b>	<b>29</b>
4.4.1.	Campus-Arlon	29
4.4.2.	Conseil d'administration	29
<b>4.5.</b>	<b>Colloques et conférences</b>	<b>29</b>
4.5.1.	Collège Belgique	29
4.5.2.	40 ans de la fusion des communes	30
4.5.3.	Conférences	30

## MATIÈRES FÉDÉRALES

---

### 1.1. SÉCURITÉ

#### 1.1.1. Planification

##### 1.1.1.1. État des lieux

Suite à ma rencontre avec l'ensemble des collègues communaux de la province durant l'année 2016, année de mon entrée en fonction, nous nous sommes rendu compte du définit des communes luxembourgeoises en matière de planification d'urgence.

Grâce aux différentes aides apportées (cf. ci-dessous), la planification d'urgence dans les communes luxembourgeoises s'est fortement développée. À l'heure actuelle, nous comptons une dizaine de communes qui ont mis à jour leur plan durant l'année 2017 ou qui sont en passe de le faire. Les autres ont engagé un travail qui reste fastidieux et chronophage.

##### 1.1.1.2. Aides aux communes

Dès la fin 2016, mais surtout durant les premiers mois de 2017, la cellule de sécurité provinciale s'est attelée à trouver des solutions pour apporter une aide concrète aux communes et leur permettre de remplir leur obligation en matière de planification d'urgence.

**Nouveau canevas de PGUI communal**

La première aide que nous avons apportée aux communes est la rédaction d'un canevas unique de plan général d'urgence et d'intervention. Ce canevas permet aux employés communaux en charge de la planification d'urgence de disposer d'un modèle.

Nous avons en effet constaté en 2016 que cette absence de base de travail était souvent l'une des difficultés relevées par les communes.

Ce document facilite également le travail des disciplines assistant aux cellules de sécurité communales. Cela leur permet de travailler sur un document unique et donc d'avoir la même approche vis-à-vis de l'ensemble des communes luxembourgeoises.

### Conseiller en planification d'urgence

Comme mentionné dans mon rapport 2016 et repris plus loin dans ce rapport, la Province de Luxembourg a consenti le détachement d'un agent de niveau A entièrement dédié à la planification d'urgence auprès des communes.

Son travail consiste à assister les employés communaux en charge de la matière dans la réalisation de leur plan d'urgence. Il facilite également le contact et la collaboration entre les membres des services de secours et d'urgence composant les cellules communales et les mandataires locaux.

### Formations

Autre difficulté pointée lors de la visite des quarante-quatre communes luxembourgeoises, le manque de connaissance de la matière, tant au niveau des fonctionnaires planu que des bourgmestres.

Nous avons donc, comme annoncés aux communes lors du colloque sur la planification d'urgence organisé le 7 novembre à Rouvroys (cf. rapport 2016), mis sur pied, en collaboration avec l'Institut provincial de Formations, une série de formations à destination des communes. Ces formations couvrant des sujets divers et variés autour de la planification d'urgence (base 1, base 2, ICMS, Be-Alert, D5, PIPS, etc.) ont rencontré un très grand succès. 422 personnes y ont en effet pris part en 2017.

Au regard de ces chiffres, nous avons décidé en cellule de sécurité provinciale de poursuivre ces formations et même d'étendre notre offre à d'autres sujets encore dans le courant de l'année 2018.

#### • Réseau D5

Lors de l'année 2017, nous nous sommes attelés à proposer une aide adéquate pour les D5 communaux.

Manquant de connaissance et étant souvent effrayés par le travail de communication de crise (surtout vis-à-vis des médias), nous les avons invités à prendre part à des formations, organisées en collaboration avec le Centre de crise fédérale, que nous avons ouvert à des représentants de la presse. Cela a permis aux D5 de comprendre le rôle de la presse et de nouer des contacts et aux journalistes de mieux appréhender les procédures de communication de crise. In fine, un véritable climat de confiance s'est installé.

Nous avons également créé un réseau de D5 locaux en les rassemblant selon les arrondissements judiciaires. L'objectif est que lors d'une crise communale, le D5 concerné puisse faire appel à l'aide de ses voisins. L'idée a rencontré un large succès et l'ensemble des D5 ont adhéré au projet.

### 1.1.1.3. Cellule de sécurité provinciale

L'une des principales missions des gouverneurs concerne la sécurité civile.

Aussi, je considère, en respect de l'Arrêté royal de 2006, que la cellule de sécurité provinciale, que je préside, doit toujours être l'organe de réflexion et de travail en matière de planification d'urgence en province de Luxembourg.

Je convoque donc une cellule de sécurité provinciale au rythme minimum d'une par mois, et ce depuis mon entrée en fonction.

Suite des priorités listées en 2016 et redéfinition de nouveaux objectifs pour 2017 et les années à venir avec une priorisation.

#### Équipement Centre de Crise

En 2016, mes services et moi-même avons réévalué la pertinence de la localisation du Centre de Crise, alors situé au Palais provincial, et décidé qu'il était opportun de le déplacer vers les locaux de la Police fédérale d'Arlon.

Cependant, l'expérience de plusieurs gestions de crise nous a montré que ces locaux s'y prêtaient mal, à la fois en raison de la configuration et de l'accès aux bâtiments, mais également au vu du manque de place.

Nous avons donc, en accord avec Monsieur Jérôme Glorie, Directeur général de la Sécurité civile, pris la décision de déplacer notre Centre de crise provincial dans les locaux de l'actuelle Protection civile de Libramont.

Sur tous les aspects propres à une gestion de crise, ces bâtiments se montrent plus fonctionnels. Nous avons pu en faire l'expérience lors de l'été 2017 au moment de l'accident de camion ADR survenu sur la E411 à hauteur de Recogne (Libramont).

Nous avons donc procédé au transfert du matériel se trouvant à Arlon vers Libramont et nous poursuivons l'amélioration de l'équipement général de la pièce centrale.

#### PGUI provincial

Lancée en 2016, la révision du Plan général d'urgence et d'intervention de la province de Luxembourg fut un grand chantier que nous avons pu finaliser en 2017 (approuvé par la cellule le 17/07/17).

Une fois rédigé, ce plan a été approuvé le 18 janvier 2018, par le ministre de l'Intérieur, Monsieur Jan Jambon, et a reçu les félicitations de l'administration.

#### PPUI provincial « Terro »

À la demande des autorités fédérales, mes services et moi-même nous sommes lancés dans la rédaction d'un plan particulier d'urgence et d'intervention « terro ou amok ». Celui-ci a

été approuvé par la Cellule de sécurité provinciale en date du 7 juillet 2016 et a reçu l'approbation du ministre de l'Intérieur le 29 mai 2017.

### PPUI Seveso

La province de Luxembourg compte trois sites industriels classés « Seveso 1 ». Ceux-ci demandent une attention toute particulière en raison du risque important qu'ils représentent pour la population. Les produits utilisés en leur sein pourraient en effet avoir des conséquences désastreuses en cas d'incident.

L'une de ces entreprises, Burgo Ardennes, sise à cheval sur les communes de Virton et Rouvroy, présentait des lacunes administratives graves sur le plan de la sécurité. Après avoir reçu les responsables de l'entreprise et les deux bourgmestres concernés, nous avons convenu que mes services, en collaboration avec la cellule Seveso du SPF Intérieur, offriraient l'assistance nécessaire pour que Burgo Ardennes puisse rendre un plan en adéquation avec la réalité du danger que représente le site. Des groupes de travail se réunissent de manière régulière en présence de la direction de l'entreprise et le plan particulier, en cours de réalisation, devrait être approuvé dans le courant de l'année 2018.

Le 12 septembre 2016, la cellule de sécurité provinciale a également validé la mise à jour du PPI de l'entreprise Antargaz, sise à Habay. Un travail auquel les services du SPF Intérieur d'Arlon ont pris part de manière active. Ce plan a été validé par le ministre de l'Intérieur le 19 juin 2017.

### Fiches réflexes

Pour éviter de multiplier les plans particuliers d'urgence et d'intervention, la cellule de sécurité provinciale a décidé de privilégier pour certaines problématiques un format « moins lourd » : la fiche réflexe qui complète le PGUI provincial pour des thématiques plus précises.

#### • *Intempéries hivernales*

La province de Luxembourg est la première concernée lorsque l'on parle d'intempéries hivernales. Chaque année, souvent dans le courant du mois de janvier, de fortes chutes de neige causent de gros embarras de circulation sur les axes principaux qui traversent la province (E411, E25, N4) ainsi que sur les axes secondaires.

Aussi, une fiche réflexe, approuvée par la Cellule de sécurité provinciale en date du 22 février 2017, prévoit qu'en cas de fortes chutes de neige ou d'annonce de fortes chutes de neige, la cellule de sécurité provinciale se réunisse en comité de coordination afin d'anticiper d'éventuels problèmes liés aux chutes de neige.

Cette cellule vient en complément des actions menées par la Cellule d'Action Routière (CAR) mise sur pied par le CRC-W.

### Camps de mouvement de jeunesse

L'une des problématiques récurrentes connues en province de Luxembourg concerne les camps de jeunesse qui pullulent tout au long de l'été dans toutes les communes de la province.

En effet, tous ces jeunes sont bien souvent livrés à eux-mêmes et se retrouvent rapidement désemparés, voire même carrément en danger, lorsque de grosses intempéries estivales surgissent.

La localisation et l'accès à certains sites de camps posent bien souvent d'énormes problèmes aux services d'urgence et d'intervention.

De nombreuses réunions ont été consacrées à ce sujet. L'une d'entre elles a notamment vu la participation de l'ensemble des fédérations de mouvement de jeunesse.

Ceux-ci ont bien pris conscience de la problématique et, outre fournir une information et une formation plus complète aux responsables de camps, ont proposé de participer à nos réflexions et se sont même pour certains inscrits aux formations que mes services et moi-même dispensons.

De plus, les scouts séjournant sur le territoire de la province de Luxembourg sont à chaque fois chaleureusement invités à procéder au téléchargement de l'application 112 qui permet aux opérateurs de les géolocaliser rapidement.

Enfin, grâce à un subside régional, un emploi sera prochainement alloué au recensement des camps se trouvant sur le territoire de la province de Luxembourg à partir d'un logiciel développé par l'équipe de la Zone de police Famenne-Ardenne et déjà d'application dans les douze communes de cette zone.

### Castors

En province de Luxembourg, le castor devient une véritable problématique pour bons nombres de communes. Sa population n'a cessé de croître ces dernières années passant en moins de deux ans (de 2016 à 2018) de 2600 à près de 5000 sur le territoire provincial.

Le castor est à la base de nombreuses inondations de prairies, culture, routes, etc. Ce qui outre des désagréments économiques peut être source de danger pour la population.

Or, le castor est une espèce protégée par une législation européenne.

Dans le courant de l'année 2017, j'ai été à plusieurs reprises interpellé par des bourgmestres très inquiets par une situation qui semble insoluble et désemparés par le manque de réaction des ministres compétents.

Suite à plusieurs réunions tenues avec la députée provinciale Thérèse Mahy, nous avons entrepris d'interpeller le ministre de la ruralité René Collin. Début 2018, une solution semble se dégager. Celle-ci permettrait de détruire des barrages représentant un danger direct pour les populations et, si le problème se représente plusieurs fois au même endroit, d'éliminer le castor.

### Grands Évènements

La réalisation d'un formulaire multidisciplinaire à faire remplir aux organisateurs de grands événements se déroulant sur le territoire de la province de Luxembourg fut l'une des priorités de l'année 2016.



Les premiers jalons de ce formulaire ont donc rapidement été lancés. La rédaction du dit formulaire a été finalisée à la fin de l'année 2016.

Dès 2017, nous avons proposé à l'ensemble des bourgmestres d'utiliser le formulaire pour tous les événements de grande ampleur se déroulant sur le territoire de leur commune. Ce document permet aux disciplines de retrouver à un seul endroit l'ensemble des informations nécessaires pour rendre un avis à l'autorité administrative devant autoriser ou non le déroulé d'un événement sur le sol du territoire qu'il administre.

Ce formulaire est d'ores et déjà disponible en ligne pour les organisateurs. La rédaction d'un vade-mecum est en cours.

Nous rendrons son utilisation obligatoire dès le début de l'année 2018.

## Exercices

L'arrêté royal du 16 février 2006 prévoit la nécessité pour chaque autorité, qu'elle soit communale ou provinciale, d'organiser un exercice annuellement.

J'ai rapidement constaté que cette obligation était loin d'être remplie en province de Luxembourg puisqu'en dix ans, la province n'a connu qu'un seul exercice.

### • *Communaux*

En collaboration avec le Commandement militaire de la province de Luxembourg, nous proposons aux communes des exercices « clef sur porte ».

Ceux-ci ne sont pas des exercices grandeur nature qui demandent énormément de moyen et de préparation, mais des exercices « table top » qui permettent en peu de temps de vérifier les schémas d'alerte et de tester la manière de gérer une crise.

Ces exercices ont été élaborés à la fin de l'année 2016 et proposés aux communes dès le début de l'année 2017.

Trois conditions doivent être remplies par les communes pour bénéficier de ce programme :

- Disposer d'un PGUI communal mis à jour selon le canevas proposé par la cellule de sécurité communale
- Avoir réuni sa cellule de sécurité communale dans l'année écoulée
- Avoir testé son schéma d'alerte

Durant l'année 2017, un exercice communal a eu lieu dans la commune de Libramont. Un deuxième et un troisième se sont déroulés début 2018 à Bastogne et Habay. D'autres sont d'ores et déjà programmés.

### • *Provinciaux*

Notre Cellule de sécurité provinciale fut désignée par le Brabant wallon comme observateur de l'exercice « Brawalex » du 30 novembre 2017.

Durant toute la journée, chacun des membres de notre cellule a pu observer son collègue. Nous avons par la suite débriefé et rendu un compte rendu écrit.

- *Européen*

L'Union européenne a, très récemment, retenu la candidature de la province de Luxembourg pour accueillir le prochain exercice du European Union Civil Protection Mechanism. Cet exercice, sans déploiement sur le terrain, se déroulera à La Roche-en-Ardenne au début du mois de juin. À cette occasion une septantaine de spécialistes venus des quatre coins de l'Europe seront réunis pour s'exercer à une coordination en cas de catastrophe.

Le mécanisme offre aussi aux pays participants la possibilité de former leurs équipes de protection civile. Au travers d'échanges de bonnes pratiques et d'un apprentissage, les équipes augmentent leurs capacités et l'efficacité de leur réponse aux catastrophes. De nombreux exercices sont donc organisés. Dont celui de juin en province de Luxembourg dont le scénario intégrera le déploiement de cinq sortes de modules : les équipes de recherches sous décombres, de purification des eaux, de lutte contre les feux de forêt, d'assistance technique et des postes médicaux avancés.

Nul doute qu'il s'agira là pour notre cellule de sécurité provinciale d'une formidable expérience.

#### 1.1.1.4. Collaborations internationales

En matière de sécurité civile, il est indispensable de collaborer avec ses voisins directs. Aussi, j'ai, rapidement au cours de l'année 2016, noué des premiers contacts les représentants de départements français limitrophes à la province de Luxembourg (Meurthe-et-Moselle, Meuse et Ardenne) ainsi que les responsables de la sécurité civile du Grand-Duché de Luxembourg.

Ces rencontres ont permis de mieux comprendre les procédures d'intervention respectives, mais également de mieux se connaître. Les différents services d'urgence et d'intervention, qui ont participé à chacune de ces rencontres, ont également pu nouer des contacts très intéressants avec leurs homologues français et grand-ducaux.

Durant l'année 2017, j'ai intensifié ces rencontres avec les départements français voisins ainsi qu'avec les représentants luxembourgeois.

### Grande Région

La Grande Région offre également pour la province de Luxembourg un cadre idéal d'échange avec des partenaires qui représentent pour la plupart des voisins directs. Le Sommet de la Grande Région tenu le 20 décembre 2016 à Arlon pour marquer la fin de la présidence wallonne a notamment défini la sécurité comme faisant partie des axes de développement. Or les gouverneurs représentent le parfait trait d'union entre ses compétences fédérales en matière de sécurité et la Région wallonne faisant partie de la Grande Région. C'est pourquoi j'ai sollicité dernièrement une lettre de mission, avec l'accord du centre de crise fédéral, auprès du Ministre-Président de la Région wallonne. Cette lettre aurait pour objectif de me permettre de développer cet axe de développement au nom de la Région wallonne.

Dans cette optique, j'ai participé au cours de l'année 2017 à plusieurs réunions et colloques rassemblant des acteurs à la fois de la Grande Région, mais également de la sécurité dans les territoires concernés.

La province de Luxembourg, via sa Zone de secours, est également inscrite comme partenaire dans un projet Interreg Grand Région (« Inter'red ») visant à développer des coopérations entre les services pompiers français, grand-ducaux et belges sur différentes matières dont la formation.

Ce projet a vu le jour fin 2017 et suit actuellement son cours.

### CCPD

Le Centre de Coopération Policière et Douanière de Luxembourg, qui possède la particularité unique de rassembler quatre pays, est un outil très intéressant pour la province de Luxembourg dans le cadre de la coopération policière internationale.

### Contact avec le Ministère de l'Intérieur français

En mars 2017, j'ai eu l'occasion de rencontrer Monsieur Bernard Cazeneuve alors ministre de l'Intérieur de la République française. Cette rencontre m'a permis de nouer des liens avec le ministère de l'Intérieur français et de les sensibiliser sur nos problématiques communes.

C'est ainsi que j'ai reçu Monsieur Baudouin, Directeur des stratégies territoriales au Commissariat général à l'égalité des territoires, alors chargé par le ministre de l'Intérieur de remettre un rapport.

### Tournai II

Les collaborations policières internationales entre la France et la Belgique sont régies par un traité, celui de Tournai II.

Conscients que le Comité stratégique de Tournai II ne développait que des matières propres à la région transfrontalière de Lille-Tournai, j'ai, avec mon collègue de Namur et le Procureur général de Liège, entrepris de développer et de mettre en place une « convention de mise en œuvre des accords de Tournai II dans la région Est ». Cette convention a été ratifiée le 9 janvier 2018 avec le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est.

L'objectif est de développer des groupes de travail thématiques rassemblant des acteurs policiers territoriaux afin de mettre en place des procédures de coopérations directes.

### Grand-Duché de Luxembourg

Le Grand-Duché de Luxembourg connaît actuellement une grande réforme de ses services d'urgence et d'intervention en vue d'une recentralisation. Ce projet, qui devrait aboutir dans le courant 2018, devrait grandement faciliter les relations que nous entretenons avec les Luxembourgeois.

En 2017, j'ai entretenu les contacts déjà noués avec les responsables de la sécurité civile à savoir le Haut-Commissaire et son adjoint. Nous nous sommes vus à de nombreuses reprises et de projet de collaboration nous sont apparus comme évident.

Ainsi, nous travaillons depuis plusieurs mois à la rédaction d'une convention de mise en œuvre des accords signés par les ministres de l'Intérieur respectifs de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg le 5 février 2015.

Cette convention devrait permettre l'intervention opérationnelle de services d'urgence belges au Grand-Duché et vice-versa.

## **1.1.2. Gestion de crise**

### **1.1.2.1. Intempéries hivernales (janvier 2017)**

Les événements neigeux de ce tout début d'année 2017 ont été gérés en comité de coordination. Cette réunion de la cellule provinciale de sécurité avait pour but de coordonner les moyens des services d'urgence et d'intervention en collaboration avec la Cellule d'Action Routière (CAR) de la Région wallonne.

En disposant des informations météorologiques de la Région wallonne et ayant connaissance de la stratégie et des moyens d'intervention des services mis en place par la CAR, notre comité de coordination a pu anticiper des événements qui, à cause de ces chutes de neige, auraient pu constituer une source de danger pour la population luxembourgeoise.

### **1.1.2.2. Accident d'un camion ADR sur la E411**

Le dimanche 9 juillet 2017, peu après 13h00, un camion ADR s'est renversé sur la E411 à hauteur de Recogne (Libramont) et a rapidement pris feu.

Cet incident a nécessité le déclenchement d'une phase communale. Le Bourgmestre a donc géré les premières heures de la crise. Mais, face à la spécificité du produit transporté par ce camion, la fermeture de l'autoroute a perduré.

Pour anticiper les problèmes de mobilité auxquels nous allions forcément devoir faire face le lundi matin sur cet axe terriblement fréquenté aux heures de pointe, j'ai décidé de déclencher la phase provinciale le lundi à 5h00.

Les travaux d'évacuation du produit, de la carcasse et de remise en état ensuite de la chaussée ont duré deux journées entières.

C'est donc le mardi 11 juillet en début de soirée que j'ai pu lever la phase provinciale.

Outre l'énorme investissement durant ces trois longues journées, cet incident aura mobilisé par la suite administrativement mes services.

### **1.1.2.3. Intoxications scouts**

Dans le courant du mois de juillet, de nombreux camps de mouvements de jeunesse basés en province de Luxembourg (essentiellement le long de l'Ourthe) ont été touchés par une vague d'intoxication. Certains camps ont dû être fermés et les enfants renvoyés chez eux.

Nous avons évidemment pris ces événements très au sérieux et j'ai moi-même assisté les bourgmestres concernés.

Les analyses réalisées par l'AFSCA se sont toutes avérées négatives.

Nous avons également sollicité auprès de la Région wallonne une analyse de l'eau de l'Ourthe. Bien que les résultats n'aient rien révélé d'anormal, il apparaît plus que probablement que le faible niveau de l'eau (dû à la sécheresse) soit à l'origine de ces intoxications (les bactéries naturellement présentes dans l'Ourthe étant de ce fait plus concentrées).

Nous avons donc, en collaboration avec les services responsables de la Région wallonne, rappelé que la baignade était interdite dans l'Ourthe à l'exception des endroits prévus à cet effet.

#### **1.1.2.4. Appui aux gestions de crises communales**

##### **Bastogne**

À la fin de l'été 2017, une explosion est survenue dans une habitation du centre de Bastogne. Celle-ci, due au gaz, a grièvement blessé plusieurs personnes.

Le Bourgmestre a rapidement déclenché sa phase communale.

Présent par hasard ce jour-là à Bastogne, je l'ai rejoint au Centre de crise communal pour l'assister dans sa gestion de crise.

Mes services ont également apporté leur aide, notamment en terme de communication.

##### **Virton**

Fin septembre 2017, des analyses ont révélé que l'eau de la commune de Virton était impropre à la consommation.

Le Bourgmestre a décidé de déclencher sa phase communale pour coordonner la distribution de berlingots, mais également l'information à la population.

Le problème n'étant pas encore résolu en début de week-end, j'ai conseillé au bourgmestre d'avoir recours au service du 1771, un call-tacking développé par le Centre de crise fédéral.

##### **Neufchâteau**

En février 2018, le centre-ville de Neufchâteau a connu un grave incendie ne faisant heureusement aucune victime.

À plusieurs occasions, j'ai eu le bourgmestre en ligne pour lui indiquer ma disponibilité et celle des têtes de disciplines de la Cellule de sécurité provinciale en cas de nécessité de monter en puissance. In fine, la gestion de la crise fut couronnée de succès grâce notamment au travail efficace des hommes de la Zone de secours Luxembourg.

## **1.2. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES, D'APPUI ET DE CONTRÔLE**

Durant cette année 2017, j'ai conservé des relations étroites établies dès mon entrée en fonction entre mon cabinet et les services du SPF Intérieur d'Arlon.

C'est ainsi que nous tenons des réunions hebdomadaires avec le Directeur du SPF Intérieur d'Arlon, Stéphan De Mul, accompagné de la responsable planification d'urgence, Anne Dalemans.

De plus, nous avons maintenu le détachement d'un agent au sein de mon cabinet dans le cadre des crédits de coordination alloués par le SPF Intérieur.

Durant l'année 2017, mes services fédéraux ont obtenu le renfort de trois employés :

- Antoine Perin, en provenance de l'APS, a rejoint le Service Planification d'urgence
- Jean-Marc Raiwet, en provenance de l'APS, a rejoint le Service Informatique
- Christophe Dubois, en provenance du 112 Namur (mobilité interne), a rejoint le Service Planification d'urgence

## **1.2.1. Tutelles**

### **1.2.1.1. Zone de Secours Luxembourg**

Outre la tutelle légale que j'exerce sur la Zone de Secours Luxembourg, je travaille en étroite collaboration avec le commandant de la zone pour la stratégie et la collaboration transprovinciale et transfrontalière et, enfin, avec l'école du feu que je préside.

En application de la loi du 14 janvier 2013 modifiant celle du 31 décembre 1963 sur la protection civile, j'ai été amené, faute d'accord des communes, à arrêter le montant des frais admissibles et à procéder à leur répartition.

Concernant la tutelle, mes services ont instruit plus de 400 dossiers (personnel et marchés publics) au cours de l'année 2017. Dix d'entre eux, exclusivement liés au personnel, ont fait l'objet d'un arrêté de suspension de ma part.

### **1.2.1.2. Zones de Police**

Conformément à la législation définissant le rôle et les missions des gouverneurs, j'exerce une tutelle sur le fonctionnement des polices locales de la province de Luxembourg. À ce titre, 395 dossiers ont été instruits par mes services sans qu'aucun ne requière de ma part un arrêté de suspension.

Outre cet aspect de ma mission, j'ai également tenu à resserrer les liens avec le DirCo, le Commissaire Divisionnaire Daniel Sommelette. Nous préparons notamment ensemble les points de sécurité mis à l'ordre du jour de la conférence des gouverneurs.

De plus, en collaboration avec le Procureur du Roi, nous réunissons les comités de concertation suivants :

- Task Force locale sur la radicalisation dans la province.
- Concertation des autorités provinciales et policières :  
Pour information, la cellule de sécurité provinciale a retenu trois axes de réflexion avec le Procureur général auprès de la Cour d'appel de Liège.

- L'approbation du PPUI « Terro et Amok » et ses particularités en province de Luxembourg.
  - L'engagement des autorités administratives au sein des instances mises en place dans le cadre des accords de Tournai II (coopération policière avec la France) et définition dans ce cadre de bassins de criminalité.
  - Priorités de la politique criminelle sur l'ensemble du territoire et intégration des politiques zonales.
- Commission CIC :  
Les centres d'appels téléphoniques (100-101-112) sont actuellement tous rassemblés en un seul endroit à Arlon, dans le même bâtiment que le Centre de Crise provincial. Plusieurs initiatives concrètes de collaboration et d'échanges d'informations sont en cour.

Au sein de ces comités, nous procédons également à l'analyse systématique des notes communiquées par l'OCAM afin d'informer les autorités communales, essentiellement en matière d'organisation d'événements.

## 1.2.2. Armes

Depuis la loi sur les armes du 9 juin 2016, toute personne qui souhaite acquérir une arme doit solliciter au préalable une autorisation auprès du gouverneur compétent pour son lieu de résidence.

Le détachement en janvier 2017 au sein de mon cabinet d'un officier de liaison de la police fédérale a grandement facilité le travail des agents en charge de cette matière, notamment pour certains dossiers sensibles.

Le projet d'amnistier les personnes en irrégularité depuis plusieurs années pose évidemment question. En province de Luxembourg, ils seraient plus de 8000 concernés. J'ai toutefois demandé à mes services d'attendre une position claire de la part du collègue des procureurs généraux avant d'entreprendre toute démarche.

### 1.2.2.1. Documents enregistrés ou émis :

- Armes enregistrées en modèle 9 (sous couvert d'un permis de chasse ou d'une licence de tireur sportif) : 639
- Armes pour lesquelles une autorisation (modèle 4) a été délivrée en tant que nouvelle demande : 650
- Armes pour lesquelles une autorisation (modèle 4) a été renouvelée dans le cadre du contrôle quinquennal : 975
- Carte de tireur d'un jour (complétée par les stands de tir et renvoyée aux Services du Gouverneur) : 126
- Régularisation de modèles 6 (anciennes armes historiques, folkloriques, décoratives) : 18
- Nouvel agrément de stand de tir : 2
- Renouvellement d'agrément de stand de tir : 6
- Nouvel agrément de collectionneur : 2
- Cartes européennes délivrées : 230



**1.2.2.2. Arrêtés :**

- Arrêtés de suspension : 2
- Arrêtés de retrait : 20
- Arrêtés de refus : 4
- Arrêtés d'irrecevabilité : 2

**1.2.2.3. Autres :**

- Dossiers classés sans suite : 145

**1.2.3. Passeports et titres de voyage**

Les services fédéraux des gouverneurs délivraient par délégation du ministre des Affaires étrangères des documents de voyage tels que les passeports ordinaires belges pour les Belges résidant à l'étranger dont la dernière commune de résidence se trouvait en province de Luxembourg et des titres de voyage pour les non-Belges qui bénéficient d'un droit de séjour à durée indéterminée, d'une durée de validité de deux ans.

En 2017, mes services ont traité 353 dossiers :

- Passeports pour Belges : 200
- Titres de voyage pour réfugiés : 143
- Titres de voyage pour étrangers : 5
- Titres de voyage pour apatrides : 5

Depuis le 31 décembre 2017, cette compétence a été transférée aux communes.

**1.2.4. Dérogations d'architectes**

Dès mon entrée en fonction, et ce en collaboration avec les services du SPF Intérieur d'Arlon, j'ai décidé de durcir, en respect de la législation en la matière, les dérogations d'architectes allouées aux personnes ne possédant pas le diplôme d'architecture (cf. la circulaire du 15/06/2016 fixant les règles concernant la dérogation au monopole des architectes en application de l'article 4, alinéa 2, de la loi du 20/02/1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte).

Il avait été décrété par mon prédécesseur que les agriculteurs recevraient plus de largesse dans l'obtention de cette dérogation afin de leur éviter des frais supplémentaires.

Ma vision est que ce genre de pratique ne leur rend pas nécessairement service puisqu'en cas de sinistre de leur installation, les assurances n'interviendraient sans doute pas de la même manière que si les plans avaient été approuvés par un architecte reconnu.

De plus, il me semble nécessaire de protéger cette corporation.

Dorénavant, les demandeurs doivent prouver, diplôme à l'appui, qu'ils possèdent les connaissances nécessaires pour pallier l'intervention d'un architecte reconnu. De plus,



nous leur demandons de nous fournir leur plan. Ceux-ci sont analysés par les services du SPF Intérieur.

En 2017, sept dossiers ont été transmis par les collèges communaux à mes services. Trois d'entre eux ont obtenu la dérogation.

### **1.2.5. Gardes champêtres particuliers**

La formation des gardes champêtres particuliers est organisée en province de Luxembourg et collaboration avec nos voisins de Namur.

En 2017, mon Commissaire d'arrondissement, Xavier Bossu, présidait la commission de formation, tandis que sa collègue namuroise, Marie Muselle, la commission examen.

Les formations 2017 étaient organisées du 7 mars au 25 mai à l'Institut provincial de formations. Cinq candidats gardes champêtres de la province de Luxembourg y ont pris part.

En 2016-2017 était également organisée une séance de recyclage pour les gardes champêtres particuliers des provinces de Luxembourg et Namur. 86 gardes champêtres issus de la province de Luxembourg ont pris part à ce recyclage organisé sur deux ans.

### **1.2.6. Transports d'explosifs et munitions**

En matière d'explosifs, le gouverneur tire l'essentiel de ses compétences de la Loi du 28 mai 1956 relative aux substances et mélanges explosifs et de l'arrêté royal du 23 septembre 1958 portant sur le règlement général sur la fabrication, l'emmagasiner, la détention, le débit, l'emploi et le transport de produits explosifs (ainsi que divers arrêtés royaux modificatifs et arrêtés ministériels d'application ou de dérogation).

En 2017, j'ai octroyé 137 autorisations de transports de substances explosives et de munitions et six autorisations de détention de substances explosives.

### **1.2.7. Organisations sportives**

#### **1.2.7.1. Rallyes**

La mission de contrôle de l'octroi des autorisations aux organisateurs d'épreuves de courses automobiles sur les routes du territoire de la province de Luxembourg a été confiée à mon Commissaire d'arrondissement, Xavier Bossu, en collaboration avec les services du SPF Intérieur d'Arlon, conformément à la législation définie par l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux rôles et missions des gouverneurs.

Les procédures d'octroi d'autorisations aux organisateurs de rallyes sont en train d'être revues entièrement suite au départ à la pension de Monsieur Bossu. À l'avenir, mon officier de liaison, le Commissaire Laurent Halleux, assurera la coordination avec mes services du SPF pour cette matière.

En 2017, 46 épreuves de ce type ont été traitées par mes services.

Épreuve phare du calendrier Rallye, les Legend Boucles se déroulent presque exclusivement sur le territoire de la province de Luxembourg (à l'exception d'un rapide passage par l'extrême sud de la province de Liège). Médiatiquement importante et rassemblant un nombre considérable de participants, l'organisation de cette épreuve a nécessité de nombreuses réunions.

Pour l'édition 2018 (premier week-end de février), nous avons même décidé de mettre en place une Cellule de Coordination de l'Évènement.

#### **1.2.7.2. Courses cyclistes**

La mission de contrôle de l'octroi des autorisations aux organisateurs d'épreuves cyclistes sur les routes du territoire de la province de Luxembourg a été confiée à mon Commissaire d'arrondissement, Xavier Bossu, en collaboration avec les services du SPF Intérieur d'Arlon, conformément à la législation définie par l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux rôles et missions des gouverneurs.

En 2017, cette matière représente six dossiers à traiter.

De manière plus ponctuelle, nous avons mis sur pied une cellule d'analyse pour le passage du Tour de France 2017 par notre province.

Si ce passage était éphémère (seules deux communes, Vielsalm et Gouvy, sont concernées), l'arrivée se situant à Longwy, nous risquons des problèmes de mobilité dans zones des Trois Frontières. Nous avons également proposé au Préfet de Meurthe-et-Moselle, Philippe Mahé, de collaborer entièrement avec leurs services sur cet événement.

#### **1.2.8. Prisons**

Outre les bases légales qui prévoient une visite de contrôle annuelle dans les prisons, une lettre de mission du ministre de la Justice, Koen Geens, nous sera très prochainement adressée. Celle-ci devrait nous permettre de revoir le sens et les objectifs de ces visites des établissements pénitentiaires.

Les visites annuelles seront orientées vers le contrôle des mesures de sécurité mises en place (planification d'urgence, gestion de crise et anticipation des périodes de sous-capacité de personnel).

J'ai donc déjà entrepris, en compagnie de mon équipe de planification d'urgence, la visite des trois établissements pénitentiaires de la province de Luxembourg dès le premier semestre 2017, soit le 20 mars à Arlon, le 22 mars à Marche-en-Famenne et le 23 mars à Saint-Hubert.

Lors de ces visites, l'accent a été mis sur l'existence et les composantes des PUI. L'objectif étant de les valider le plus rapidement possible afin qu'ils puissent être intégrés aux PGUI communaux des communes concernées.

### 1.3. SANTÉ

#### 1.3.1. COAMU

La formation des médecins urgentistes, ou « filière blanche », a été très récemment réformée en province de Luxembourg.

Ces formations sont passées sous le giron de la Province de Luxembourg et de son Institut Provincial de Formations.

Cette réforme nous permet notamment d'accroître la coordination entre les différents services de secours et notamment entre la filière rouge et la filière blanche. D'autant que depuis l'entrée en vigueur de l'Arrêté royal du 7 juillet 2017 fixant les modalités du fonctionnement et des procédures des conseils de formation et du conseil supérieur de formation des membres des services publics de secours, j'exerce la présidence dudit conseil de formation qui rassemble l'ensemble des acteurs de ces deux filières de formation.

La première réunion de ce conseil de formation s'est tenue à Arlon le 6 février 2018.

#### 1.3.2. AMU

L'aide médicale urgente est face à une réforme lancée par la ministre de la Santé, Madame Maggie De Block. La particularité de la province de Luxembourg (la plus vaste et la moins peuplée de Belgique) nous force à rester extrêmement attentifs à ces enjeux pour ne pas que le citoyen luxembourgeois se retrouve lésé.

À ma demande, le Collège provincial a commandé une étude pour objectiver au maximum les chiffres relatifs à l'Aide médicale urgente en province de Luxembourg.

Avant toute réforme, il m'apparaît comme essentiel de d'abord travailler sur une nouvelle monture du manuel belge de régulation médicale et, d'éventuellement attacher les services d'infirmiers urgentistes auprès des standardistes 112.

En matière d'aide médicale urgente, j'ai également eu l'occasion de rencontrer en avril le Commissaire européen à la Santé, Monsieur Vytenis Andriukaitis, alors en visite à l'hôpital d'Arlon qui entretient de nombreuses collaborations en matière d'AMU avec l'hôpital français de Mont-Saint-Martin.

#### 1.3.3. Médecine de garde

Au cours du dernier semestre de 2017, j'ai été interpellé par la Commission médicale provinciale Luxembourg au sujet de la pénurie de médecins généralistes à laquelle la province de Luxembourg est confrontée et qui concerne la majeure partie du territoire. En effet, offrir un service de garde sur l'ensemble du territoire devient de plus en plus complexe, voire impossible pour certaines zones.

Les cercles de médecins généralistes ont ainsi souhaité que je puisse m'associer à leurs réflexions.

Afin de garantir une permanence de soins de première ligne pour l'ensemble des citoyens, décision a été prise d'ouvrir les postes de garde également pour les nuits de semaine, et ce dès le 16 juillet prochain.

#### **1.3.4. CPT-Lux**

Un Comité provincial pour la promotion du travail est institué au chef-lieu de chaque province. Il est chargé, au niveau provincial, d'assister la Direction générale Humanisation du travail dans l'exercice de sa mission. La présidence du Comité provincial est assurée par le Gouverneur.

Au cours de l'année 2017 ont été organisées :

- Une journée de formation pratique en sécurité destinée au secteur de la construction (21 et 27/01/17 – 266 participants) ;
- Une matinée d'information sur la gestion de l'amiante dans les bâtiments destinée aux sociétés de logements sociaux des Provinces du Brabant wallon, de Namur et du Luxembourg (17/05/17 – 99 participants) ;
- Une matinée sécurité et bien-être sur le lieu du travail destinée aux conseillers en prévention (27/04/17 – 80 participants) ;
- Une journée sécurité et bien-être sur le lieu du travail destinée aux conseillers en prévention (21/09/17 – 125 participants).

## MATIÈRES RÉGIONALES

---

### 2.1. CONTACTS AVEC LE CRC-W

Selon la répartition des compétences entre le pouvoir fédéral et le pouvoir régional, la Région wallonne est également un partenaire en matière de planification d'urgence et de gestion de crise.

En effet, les routes, les cours d'eau, les grands barrages et d'autres sont des matières relevant de l'expertise wallonne.

En cas d'incident, c'est donc le CRC-W qui prend la main. Pour autant, le Gouverneur et ses services restent compétents puisque tout incident peut avoir des répercussions dépassant les compétences du CRC-W.

Des contacts ont donc été pris pour coordonner au mieux l'implication des services du CRC-W avec notre cellule de sécurité provinciale. À nos yeux, en cas de crise majeure dépassant les compétences wallonnes, le CRC-W doit être considéré comme un appui logistique (D4) ou un expert.

Cette position, évidente à la lecture de l'arrêté royal de 2006, n'est pas toujours bien comprise par le CRC-W qui trop souvent s'érige comme un organisme de gestion de crise sans tenir compte des compétences des gouverneurs.

Je n'ai donc pas manqué de sensibiliser, en compagnie de mes collègues wallons, le Ministre-Président à ce sujet.

## 2.2. CELLULE ÉDUCATION PRÉVENTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'éducation et la prévention routière sont des matières régionales.

Par un Arrêté, Monsieur Maxime Prévot, alors ministre wallon de la Sécurité routière, a confié cette mission aux gouverneurs de province, leur allouant au passage un budget permettant de détacher deux policiers de leur zone pour les affecter à cette matière.

En province de Luxembourg, le recrutement de ces deux agents a abouti. Nous disposons donc depuis plusieurs mois d'une cellule d'éducation et de prévention composée d'un inspecteur principal, détaché de la Zone de police Gaume, et d'un agent, détaché de la même Zone de police où il était déjà en charge de ces matières liées à la prévention du risque routier.

Afin de définir les lignes directrices du programme pédagogique, j'ai demandé à la Police fédérale de réaliser une étude des phénomènes accidentologie en province de Luxembourg, avec une attention particulière par les accidents impliquant les jeunes conducteurs.

Depuis sa mise en place, notre cellule multiplie les contacts avec les six zones de police de notre province ainsi qu'avec les différentes ASBL pour nouer des partenariats efficaces.

De plus, des actions de sensibilisation auprès des jeunes à l'occasion de fêtes ou encore la Foire agricole de Libramont ont été mené durant le second semestre 2017.

## 2.3. RÉSEAU LUX

Au vu de l'essoufflement des actions menées, plusieurs partenaires de l'ASBL Réseaulux, dont je suis le Président, ont appelé à une relance de la démarche. Ainsi, les objectifs opérationnels et les modalités de mise en œuvre de ce projet de territoire ont été revus : la redynamisation de l'ASBL consistera à faire évoluer sa structure vers un Conseil économique et social, ou un Conseil de développement. Pour ce faire, cinq thématiques de travail ont été identifiées : la ruralité, la Grande Région, le tourisme, la filière bois et le marketing territorial.

Afin d'assurer la réussite de cet ambitieux, mais nécessaire projet pour l'avenir du Luxembourg, l'ASBL Réseaulux a sollicité le soutien financier de la Wallonie. Le ministre de la Ruralité et Délégué à la Grande Région, René Collin, a répondu favorablement à la demande et a octroyé, par arrêté du 7 décembre 2017, un subside d'un montant de 95.000€.

Cette aide permettra à l'ASBL de relancer la dynamique et de procéder à l'engagement temps plein de deux Chefs de projet chargés d'assurer le secrétariat, le suivi des décisions du Conseil Economique et Social, la supervision et la gestion journalière ainsi que la coordination générale de Réseaulux.

## 2.4. SUPRACOMMUNALITÉ

Conformément à une lettre de mission du ministre des Pouvoirs locaux, un rapport de supracommunalité a été communiqué au Gouvernement wallon.

Ce rapport vise à justifier l'utilisation de 20% du fond des provinces dans des projets de supracommunalité.

La province de Luxembourg a la particularité de ne posséder qu'une seule zone de secours correspondant à l'ensemble du territoire de la province.

Cette zone de secours est en majorité subsidiée par la Province qui avec ce seul investissement remplit déjà ces obligations en matière de supracommunalité.

Mais la Province de Luxembourg ne s'arrête pourtant pas là et continue à investir dans des projets retenant l'intérêt de l'ensemble des communes luxembourgeoises.

J'ai ainsi obtenu de la part du Collège provincial le détachement d'un agent provincial de niveau 1 qui se consacre exclusivement à l'aide aux communes en matière de planification d'urgence. Cet agent travaille au sein de mon cabinet depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017.

## 2.5. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES, D'APPUI ET DE CONTRÔLE

### 2.5.1. Tutelles

#### 2.5.1.1. CPAS

En 2017, les services de la DGO5 ont traité trente dossiers de tutelle sur les marchés publics, deux concernant les ROI et trois les jetons de présence.

L'administration wallonne a instruit en tout 34 dossiers dont 27 ont été classés sans suite et deux sans suite avec remarque.

Deux recours ont été introduits. Tous deux ont été classés sans suite (avec remarque pour l'un d'eux).

Recours introduit par le Collège communal contre la délibération du Conseil de l'action sociale relative à la création d'une servitude de passage sur un terrain agricole : recours recevable, mais sans suite (absence de lésion de l'intérêt général invoquée par le Collège communal).

Recours introduit par un particulier contre la délibération du Conseil de l'action sociale portant conclusion d'un bail à ferme : recours recevable, mais sans suite en dépit du non-respect de la législation sur le bail à ferme (recours introduit plus de deux ans après l'adoption de la décision portant location du terrain concerné – notion de délai raisonnable).

Remarque fréquemment adressée aux CPAS : défaut d'indication dans l'acte de la transmission du dossier au directeur financier et, s'il en a rendu un, de l'avis de celui-ci.

#### **2.5.1.2. Fabriques d'église**

En 2017, les services de la DGO5 ont instruit huit dossiers. Trois ont été classés sans suite et cinq ont reçu des remarques.

Souvent ces remarques ont trait à l'absence d'indication dans l'acte des considérants de droit (décret impérial du 31/12/1809, articles 12 et 62) servant de fondement à la décision ou à l'absence d'indication dans l'acte de l'affectation du produit de la vente.

#### **2.5.2. Receveurs régionaux**

Les receveurs régionaux sont nommés par le Gouverneur et exercent leurs attributions sous son autorité ou, par délégation, celle du Commissaire d'arrondissement.

Vingt-deux receveurs régionaux exercent sur le territoire de la province de Luxembourg. Ils sont chargés de la direction financière de trente-deux communes, de trente-quatre Centres publics d'action sociale et de deux zones de police.

En 2017, deux d'entre eux ont effectué, à la demande de la ministre des Pouvoirs locaux, un intérim à la Ville de Virton dont la gestion financière inquiétait. En six mois, ces deux receveurs sont parvenus à remettre de l'ordre à la fois dans les caisses communales, mais également dans l'organisation générale du service financier de la commune.

Leur mission a pris fin à la fin de l'année. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2018, une nouvelle Directrice financière est en place à Virton.

Outre les petits intérim « habituels » pour cause de maladie, nous avons dû pallier le détachement d'une receveuse, Madame Charière, au cabinet du Ministre-Président de la Région wallonne. Cela a naturellement engendré une petite réorganisation.

En termes de contrôles, mon Commissaire d'arrondissement, Monsieur Xavier Bossu, a rencontré un par un l'ensemble des receveurs à la fin de l'année, juste avant son départ à la pension.

#### **2.5.3. Calamités**

Au cours de l'année 2017, plusieurs dossiers de calamités concernant la province de Luxembourg ont abouti. J'ai ainsi pu signer des arrêtés de dédommagement suite aux évènements :

- 2 et 3 juin 2016 : pluies abondantes dans la région de Marche-Nassogne ;
- 23 et 24 juin 2016 : pluies abondantes, inondations et vents violents à Marche, Nassogne et La Roche-en-Ardenne ;
- 16 septembre 2015 : tornade à Etalle.



#### 2.5.4. Cimetières et sépultures

Le Gouverneur de province intervient dans la matière des funérailles et sépultures en veillant à ce que les différentes administrations se coordonnent bien notamment lors de la création ou de l'extension de cimetières ou de crématorium.

L'art. L1232-3, al. 1 à 3, prévoit en effet que le Gouverneur de province rende un avis sur base des avis régionaux qu'il aura récolté dans le cadre de la procédure de création d'un centre cinéraire ou de cimetières. Cet avis précède le permis d'urbanisme octroyé par le fonctionnaire délégué. Dans ce cas, l'avis de la DGO3 sera essentiel.

L'intention du décret funérailles du 6 mars 2009 était de rendre un vrai rôle centralisateur aux gouverneurs de province concernant cette matière.

En 2017, les services wallons d'Arlon ont instruit deux dossiers dans cette matière. L'un a trait à la création et l'aménagement d'un nouveau cimetière à Sommerain (délibération du conseil communal d'Houffalize du 11 mars 2008), l'autre à la création et l'aménagement d'un crématorium et d'un parc cinéraire à Neufchâteau (délibération du conseil d'administration de Neomansio du 9 juin 2017)

## MATIÈRES PROVINCIALES

---

### 3.1. COLLÈGE PROVINCIAL

Conformément à l'article 61 du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, j'assiste aux Collèges provinciaux en tant que Commissaire du Gouvernement sans voix consultative ni délibérative.

Ceux-ci se tiennent tous les jeudis.

En cas d'absence, je m'y fais représenter par mon Commissaire d'arrondissement.

### 3.2. CONSEIL PROVINCIAL

Conformément à l'Article 123 de la Loi provinciale du 30 avril 1836, j'assiste aux délibérations du Conseil provincial.

#### 3.2.1. Mercuriale

C'est le 27 janvier 2017 que j'ai prononcé la traditionnelle mercuriale devant le Conseil provincial. Lors de cette intervention d'une heure, j'y ai développé mes utopies pour la province de Luxembourg.

### **3.3. CONFÉRENCE LUXEMBOURGEOISE DES ÉLUS**

En province de Luxembourg, une réunion trimestrielle rassemble l'ensemble des élus luxembourgeois (députés, bourgmestres, etc.) sur des sujets d'intérêt provincial.

Ces conférences sont l'occasion pour moi de m'entretenir avec les bourgmestres à propos de sujets d'actualité, notamment en termes de sécurité civile. J'en profite par exemple souvent pour leur présenter de nouveaux outils développés par le Centre de crise fédéral.

## ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION, DE RÉSEAUX ET DE PARTENARIATS

---

### 4.1. PROTOCOLE

#### 4.1.1. Titres royaux

Le Gouverneur remet, au nom de Sa Majesté le Roi, les titres royaux aux associations fêtant leurs cinquante années d'existence.

En 2017, j'ai procédé à la remise de cinq titres royaux :

- 8 février : « Royal » Cercle Terre de Neufchâteau
- 31 mars : « Royal » Cercle de Tir d'Arlon
- 28 avril : « Royal » Basket Club de Saint-Hubert
- 29 septembre : « Royal » Saint-Hubert d'Ardenne
- 6 octobre : « Royal » Schola Cantorum Wellinensis

J'invite à chaque fois les représentants de ces clubs ou associations au Palais provincial d'Arlon pour une cérémonie officielle en présence du bourgmestre concerné.

Cette cérémonie permet de mettre à l'honneur des bénévoles méritants et leur offre bien souvent un beau coup de projecteur dans les médias locaux.

#### 4.1.2. Te Deum

Chaque année, le gouverneur s'associe au Commandement militaire de province pour l'organisation du Te Deum dans le chef-lieu.

À Arlon, la tradition veut que les cinq cultes et confessions (catholiques, protestant, musulmans, juifs, laïcs) participent de concert à cette cérémonie.

Cette particularité est très appréciée et représente à mes yeux un exemple de tolérance et d'ouverture d'esprit.

## **4.2. RELATIONS INTERNATIONALES**

### **4.2.1. Visites d'Ambassadeurs**

Lors de l'année 2017, j'ai eu l'occasion de rencontrer bon nombre d'Ambassadeurs accrédités en Belgique.

Deux ont été reçus en province de Luxembourg :

- 4 avril : S.E. Alison Rose, Ambassadeur Royaume-Uni.
- 29 novembre : S.E. Pablo Grinspun, Ambassadeur d'Argentine

J'ai également rencontré à de nombreuses reprises à Arlon et à Luxembourg S.E. Thomas Antoine, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg. Son successeur, S.E. Jean-Louis Six, a été reçu à dîner à Arlon le 21 novembre pour une première prise de contact.

En d'autres occasions, j'ai également rencontré les Ambassadeurs du Japon, de France, d'Allemagne et des Pays-Bas.

La récente nomination de Thomas Antoine à la tête du Benelux m'a permis de me rapprocher de cette institution.

### **4.2.2. Missions**

En 2017, j'ai effectué trois missions à l'étranger :

- Du 24 au 25 avril : mission à Marseille pour soutenir un projet provincial
- Du 15 au 19 juin : mission à Oulu (Finlande) dans le cadre de l'AERTE
- Du 14 au 18 novembre : à Rome pour la présentation d'un livre sur Orval et l'accueil des autorités protocolaires avec S.E. l'Ambassadeur de Belgique au Vatican à l'occasion de la Fête du Roi.

### **4.2.3. Jumelages avec la Chine et le Bénin**

La province de Luxembourg entretient depuis de nombreuses années des jumelages avec les provinces du Heilongjiang (Chine) et du Zou (Bénin).

Contrairement à 2016, je n'ai pas effectué de voyage dans ces deux pays en 2017. Par contre j'ai à plusieurs reprises reçu des délégations chinoises et béninoises.

### **4.3. FONDATION ROI BAUDOIN**

Lors du second semestre 2017, la possibilité de tenir un fond sous le giron de la Fondation Roi Baudouin, financé par des philanthropes originaires de la province de Luxembourg, a vu le jour. Je n'ai évidemment pas hésité à rassembler plusieurs personnes influentes de la province et de la place financière de Luxembourg pour obtenir des idées de projets ainsi que des possibilités de financement.

Le projet actuel consisterait à financer des formations en sciences du spatial à des professeurs du secondaire pour que ceux-ci puissent susciter des vocations auprès de leurs élèves.

### **4.4. ULG**

#### **4.4.1. Campus-Arlon**

En qualité de Gouverneur de la province de Luxembourg, je participe au comité stratégique du Campus ULg Arlon.

La présence d'un campus universitaire sur le territoire de notre province rurale est évidemment essentielle. Aux yeux de l'ULg, ce campus représente une base avancée importante en vue de collaborations avec des universités du nord-est de la France ou de la nouvelle université à Luxembourg.

#### **4.4.2. Conseil d'administration**

J'ai également la chance de faire partie du Conseil d'administration de l'ULg. J'assiste régulièrement à ces réunions notamment pour m'assurer de l'avenir du site universitaire d'Arlon.

### **4.5. COLLOQUES ET CONFÉRENCES**

#### **4.5.1. Collège Belgique**

Suite à une rencontre fin 2016 avec Monsieur Hervé Hasquin, alors Secrétaire perpétuel de l'Académie royale, nous avons obtenu que cette prestigieuse organisation décentralise trois cours-conférence du Collège Belgique par an à Arlon, comme c'était déjà le cas à Mons, Charleroi, Namur et Liège.

C'est ainsi que l'année 2017 fut rythmée par trois conférences :

- 20 mars : Hervé Hasquin – « Inscrire la laïcité dans la Constitution belge ? »
- 11 septembre : Jean-Pol Poncelet – « Sécurité et défense : les oublis de l'Europe »
- 13 novembre : Jean-Marie Cremer – « L'innovation dans la construction : des constructions en pierre au troisième pont sur le Bosphore »

Ces conférences ont connu un franc succès, si bien que l'Académie a reprogrammé trois cours-conférence pour l'année 2018.

#### **4.5.2. 40 ans de la fusion des communes**

Fin 2016, nous fêtons le quarantième anniversaire de la fusion des communes initiée en 1976 par le Gaumais Joseph Michel alors ministre de l'Intérieur.

Pour cette occasion, nous avons organisé une conférence, tenue à Virton, avec l'intervention de deux universitaires, Vincent Genin, historien, et Frédéric Bouhon, juriste.

Cette conférence, donnée le 12 janvier, a rassemblé une petite centaine de personnes.

#### **4.5.3. Conférences**

Au cours de l'année 2017, j'ai été convié par différents services club à donner des conférences sur mon rôle de gouverneur, mes missions et ma vision et les enjeux de la province de Luxembourg.